

Annexe 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1. Dénomination et adresse de la société

Ressources PMET inc. (la « **Société** »)
1801, avenue McGill College, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 1Z4

Rubrique 2. Date du changement important

19 février 2026

Rubrique 3. Communiqué

Un communiqué daté du 19 février 2026 a été diffusé par l'intermédiaire de Cision et déposé sur SEDAR+ par la suite. Une copie du communiqué est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse www.pmet.ca.

Rubrique 4. Résumé du changement important

La Société a procédé avec succès aux opérations suivantes : i) l'appel public à l'épargne de 11 484 099 actions ordinaires du capital de la Société au prix de 5,66 \$ CA par action ordinaire pour tirer un produit brut global d'environ 65 M\$ CA (le « **placement par voie de prospectus** »), ii) l'émission de 1 365 631 actions ordinaires supplémentaires du capital de la Société au prix de 5,66 \$ CA par action ordinaire pour tirer un produit brut global d'environ 7,7 M\$ CA à la suite de l'exercice partiel par les placeurs pour compte de leur option de surallocation dans le cadre du placement par voie de prospectus (l'« **option de surallocation** ») et iii) le placement de 6 992 255 actions accréditives à vocation caritative (les « **actions accréditives** ») qui sont admissibles à titre d'« actions accréditives » à un prix d'émission d'environ 9,30 \$ CA par action accréditive à vocation caritative, ce qui représente une prime de 48 % par rapport au cours de clôture des actions de PMET à la TSX en date du 6 février 2026, pour tirer un produit brut d'environ 65 M\$ CA (le « **placement accreditif** »).

Rubrique 5. Description circonstanciée du changement important

Voir le communiqué de la Société daté du 19 février 2026 dont une copie est jointe à l'annexe « A » des présentes.

Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7. Information omise

Sans objet.

Rubrique 8. Membre de la haute direction

Kenneth Brinsden
Président, chef de la direction et directeur général
Téléphone : 1 604 279-8709

Rubrique 9. Date de la déclaration

23 février 2026

ANNEXE « A »
Communiqué daté du 19 février 2026

[voir ci-joint]

**NE PAS DIFFUSER AUX FILS DE PRESSE AMÉRICAINS
NI DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS**

Clôture du placement privé accréditif et de l'appel public à l'épargne d'actions ordinaires pour un produit brut d'environ 138 millions de dollars canadiens

Le 19 février 2026 – Montréal (Québec), Canada

Le 19 février 2026 – Sydney, Australie

Faits saillants

- **Les financements annoncés précédemment ont été conclus, ce qui renforce le bilan de PMET et finance la prochaine phase d'exploration et de mise en valeur du projet Shaakichiuwaanaan à la suite des récents succès d'exploration.**
- **Le produit sous-tendra la livraison d'une étude de faisabilité mise à jour et optimisée visant CV5 qui inclura le tantalum comme coproduit, et fera progresser CV13 vers une évaluation économique préliminaire, qui inclura le lithium, le césium et le tantalum.**
- **Le produit réduira considérablement les risques liés aux exigences de financement de la Société, à mesure que celle-ci progresse vers une décision d'investissement finale (« DIF »), tout en préservant la souplesse stratégique.**
- **Les placements consistaient en ce qui suit : i) appel public à l'épargne d'actions ordinaires pour un produit brut total d'environ 65 millions de dollars canadiens à un prix de 5,66 \$ CA par action ordinaire (le « placement par voie de prospectus »), et ii) placement privé simultané d'actions accréditives pour un produit brut total d'environ 65 millions de dollars canadiens à un prix d'environ 9,30 \$ CA par action ordinaire, ce qui représente une prime de 48 % par rapport au dernier cours de l'action de la Société à la Bourse de Toronto (« TSX ») le 6 février 2026 (le « placement d'actions accréditives » et, collectivement avec le placement par voie de prospectus, les « placements »).**
- **Les surallocations ont été partiellement exercées par les placeurs pour compte en vertu de leur option de surallocation dans le cadre du placement par voie de prospectus (l'« option de surallocation »), entraînant l'émission de 1 365 631 actions ordinaires supplémentaires pour un produit brut total d'environ 7,7 millions de dollars canadiens, ce qui témoigne d'une demande soutenue de la part des investisseurs institutionnels malgré la récente volatilité des marchés et porte le produit brut total à environ 138 millions de dollars canadiens.**

Ressources PMET inc.

1801, avenue McGill College, bureau 900, Montréal (Québec) H3A 1Z4

www.pmet.ca / TSX : PMET / ASX : PMT / OTC : PMETF / FSE : R9GA

- **Un comité technique a été mis en place par le conseil d'administration de PMET afin d'exercer une supervision consacrée aux principaux flux de travaux techniques contribuant au projet.**
- **Le placement d'actions accréditives sera suivi d'une vente sur le marché secondaire des actions ordinaires (converties en CDI) par l'intermédiaire d'une vente en bloc à des investisseurs institutionnels sélectionnés sur l'ASX à un prix de 0,59 \$ AU par CDI (« le placement secondaire »).**
- **Le règlement du placement secondaire sur l'Australian Securities Exchange (« ASX ») devrait avoir lieu le 20 février 2026 (heure de Sydney, en Australie), moment auquel les 6 992 255 actions accréditives à vocation caritative émises dans le cadre du placement d'actions accréditives (les « actions accréditives ») auront été converties en 69 922 550 titres de dépôt dans CHESS (« CDI »).**

Ken Brinsden, président, chef de la direction et directeur général, a déclaré :

« Il s'agit d'un résultat formidable pour PMET, et témoigne de la qualité du projet Shaakichiuwaanaan, de l'expérience et des compétences de l'équipe de PMET, ainsi que de la solidité de notre stratégie de mise en valeur. Grâce à la conclusion réussie de ces financements, PMET a considérablement renforcé son bilan à un moment crucial pour le projet Shaakichiuwaanaan. Le produit de cette majoration des capitaux réunis nous positionne solidement pour optimiser l'étude de faisabilité visant CV5, faire progresser CV13 et intégrer des coproduits à valeur ajoutée élevée, notamment le césium et le tantale, dans un plan prêt à être mis en œuvre, alors que nous progressons de manière disciplinée et systématique vers une décision d'investissement finale.

Il est important de souligner que ces financements atténuent considérablement les risques liés à notre progression vers une DIF, tout en conservant notre souplesse stratégique à mesure que nous progressons dans les discussions portant sur l'ingénierie, les permis et la commercialisation. Nous sommes particulièrement heureux que les placeurs pour compte aient choisi d'exercer partiellement leur option de surallocation dans un contexte de volatilité des marchés, témoignant de l'ampleur de la demande des investisseurs institutionnels avertis et de la confiance envers la stratégie à long terme de la Société.

Étant donné que nous entamons une phase axée davantage sur l'exécution, le conseil d'administration de PMET a mis en place un comité technique spécialisé, présidé par Aline Côté et composé de Blair Way et de moi-même. Renforcer la gouvernance au niveau du conseil d'administration à ce stade réaffirme notre engagement à l'égard de la répartition disciplinée du capital, de la gestion des risques et de la réalisation d'un projet de minéraux critiques multisubstances d'importance mondiale. »

RESSOURCES PMET INC. (LA « SOCIÉTÉ » OU « PMET ») (TSX : PMET) (ASX : PMT) (OTCQX : PMETF) (FSE : R9GA) se réjouit d'annoncer que, suite à son communiqué de presse diffusé le 9 février 2026, elle a réalisé : i) le placement par voie de prospectus de 11 484 099 actions ordinaires du capital de la Société à un prix de 5,66 \$ CA par action ordinaire, pour un produit brut total d'environ 65 millions de dollars canadiens; ii) l'émission d'un nombre supplémentaire de 1 365 631 actions ordinaires du capital de la Société à un prix de 5,66 \$ CA

par action ordinaire, pour un produit brut total d'environ 7,7 millions de dollars canadiens provenant de l'exercice partiel de l'option de surallocation; et iii) le placement de 6 992 255 actions accréditatives à vocation caritative qui sont admissibles à titre d'« actions accréditatives » à un prix d'émission d'environ 9,30 \$ CA par action accréditative à vocation caritative, ce qui représente une prime de 48 % par rapport au cours de clôture des actions de PMET à la TSX au 6 février 2026, pour un produit brut d'environ 65 millions de dollars canadiens. Après la clôture des placements, le placement secondaire sera réalisé le 20 février 2026 (heure de Sydney, en Australie). La Société a reçu l'approbation conditionnelle de la TSX pour les placements.

Le placement par voie de prospectus a été mené par Raymond James Ltée, à titre de coordinateur mondial unique des placements et de teneur de livres unique pour le placement par voie de prospectus, de même que par BMO Nesbitt Burns Inc., à titre de principal placeur pour compte conjoint, au nom d'un syndicat de co-gestionnaires composé de Financière Banque Nationale Inc., ATB Capital Markets Corp. et Valeurs mobilières Desjardins inc. (collectivement les « **placeurs pour compte** »). Le placement d'actions accréditatives a été facilité par PearTree Securities Inc. Le placement secondaire a été facilité par Euroz Hartleys Limited et Canaccord Genuity (Australia) Limited, en tant que principaux gestionnaires conjoints. RBC Marchés des Capitaux et Argonaut Securities Pty Ltd ont agi à titre de co-gestionnaires pour le placement secondaire.

La Société a été conseillée par Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l., Allens et Rimôn, P.C. Les placeurs pour compte ont été conseillés par Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

En Australie, le règlement du placement secondaire devrait avoir lieu le 20 février 2026 (heure de Sydney, Australie), date à laquelle les actions accréditatives auront été converties en 69 922 550 titres de dépôt dans CHESS (« CDI ») qui sont négociés à l'ASX. Les participants au placement secondaire ne peuvent convertir leurs CDI en actions ordinaires de la Société aux fins de négociation de ces actions au Canada avant que quatre (4) mois se soient écoulés depuis la date de règlement.

Comité technique

Le conseil d'administration a mis en place un comité technique afin d'exercer une supervision consacrée aux principaux flux de travaux techniques et de mise en valeur à mesure que la Société progresse vers une DIF à l'égard de Shaakichiuwaanaan. Le comité, présidé par Aline Côté et composé de Blair Way et Ken Brinsden, travaillera en étroite collaboration avec la direction sur l'optimisation de l'étude de faisabilité, l'avancement des travaux d'ingénierie, la préparation du projet et l'intégration des coproduits dans le plan de mise en valeur. La création de ce comité témoigne de la transition plus générale de la Société de la phase d'étude à la phase d'exécution.

Volkswagen

Outre les actions ordinaires émises dans le cadre des placements, y compris de l'exercice partiel de l'option de surallocation, l'actionnaire important actuel de la Société, Volkswagen Finance Luxembourg S.A. (« **VW** ») a confirmé que, sous réserve d'approbations internes, elle entend

participer à un placement privé distinct, lequel devrait porter sur un montant maximal d'environ 14 millions de dollars canadiens à 5,66 \$ CA par action (le « **placement de VW** »). La Société a reçu l'approbation conditionnelle de la TSX pour le placement de VW. En supposant l'obtention de toutes les approbations requises, la clôture du placement de VW devrait avoir lieu après la clôture des placements et ferait en sorte que la participation de VW dans la Société s'élève à environ 9,553 %. Toute décision définitive et le montant de la participation de VW seront assujettis à des approbations internes. Rien ne garantit que VW y participera. La Société fera une mise à jour sur la participation proposée de VW conformément à ses obligations d'information continue. Toutes les actions émises à VW devraient respecter les limites de la capacité de placement existante de 15 % de la Société en vertu de la Règle d'inscription 7.1 de l'ASX.

Les placements, y compris l'exercice partiel de l'option de surallocation et le placement de VW demeurent assujettis à l'approbation finale de la TSX.

Il ne s'agit pas d'une offre de titres

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de quelque titre que ce soit, et aucune vente de ces titres ne pourra avoir lieu dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait contraire aux lois avant l'inscription ou la qualification des titres en question conformément aux lois sur les valeurs mobilières de ce territoire.

Le présent communiqué de presse ne peut être diffusé aux fils de presse américains ni distribué aux États-Unis. Les titres n'ont pas été, et ne seront pas, inscrits conformément à la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** ») ni à toute autre loi d'État sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis que s'ils sont inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois d'État sur les valeurs mobilières applicables, ou dans le cadre d'une opération dispensée des exigences d'inscription prévues par la Loi de 1933 ou les lois d'État sur les valeurs mobilières applicables, ou qui n'y est pas assujettie.

À PROPOS DE RESSOURCES PMET INC.

Ressources PMET inc. est une société d'exploration minière et de développement de minéraux critiques pegmatitiques qui se concentre sur l'avancement de sa propriété Shaakichiuwaanaan de l'échelle d'un district, détenue à 100 % par la Société et située dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec (Canada), laquelle est accessible à longueur d'année par une route praticable en toutes saisons et située à proximité d'infrastructures hydroélectriques régionales.

Vers la fin-2025, la Société a annoncé la réalisation d'une étude de faisabilité positive axée sur le lithium de la pegmatite CV5 sur la propriété Shaakichiuwaanaan, ainsi qu'une première estimation de réserves minérales probables de 84,3 Mt à 1,26 % Li₂O¹. L'étude souligne le potentiel d'un

¹ Voir le communiqué de presse portant sur l'étude de faisabilité du 20 octobre 2025. La teneur de coupure des réserves minérales probables est de 0,40 % Li₂O (à ciel ouvert) et de 0,70 % Li₂O (sous terre). Le développement souterrain et le tonnage en marge de la fosse qui présentent des teneurs supérieures à 0,37 % Li₂O sont aussi inclus dans l'estimation des réserves minérales. La date d'effet est le 11 septembre 2025.

projet à haute teneur en lithium concurrentiel et d'importance mondiale, visant à produire jusqu'à environ 800 ktpa de concentré de spodumène à l'aide d'un schéma de traitement simple par séparation en milieu dense (« SMD ») seulement. De plus, les résultats mettent en évidence le potentiel que Shaakichiuwaanaan devienne un pôle des minéraux critiques en Amérique du Nord, avec des opportunités significatives liées au tantale et au césium en plus du lithium.

Le projet englobe une ressource minérale consolidée² totalisant 108,0 Mt à 1,40 % Li_2O et 166 ppm Ta_2O_5 (indiquée) et 33,4 Mt à 1,33 % Li_2O et 155 ppm Ta_2O_5 (présumée), et se classe comme la plus grande³ ressource de pegmatite lithinifère des Amériques et parmi les dix plus grandes au monde. Par ailleurs, le projet englobe la plus grande ressource minérale de pegmatite riche en césium sous forme de pollucite au monde dans les zones Rigel et Vega, avec 0,69 Mt à 4,40 % Cs_2O de ressources indiquées et 1,70 Mt à 2,40 % Cs_2O de ressources présumées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse info@pmet.ca, nous téléphoner au numéro +1 604 279-8709, ou visiter notre site Web au www.pmet.ca. Veuillez également consulter les documents d'information continue de la Société qui ont été déposés et qui sont disponibles sous son profil aux adresses www.sedarplus.ca et www.asx.com.au, pour obtenir les données d'exploration disponibles.

Le présent communiqué a été approuvé par

« KEN BRINSDEN »

Kenneth Brinsden, président, chef de la direction et directeur général

Olivier Caza-Lapointe

Responsable, Relations avec les investisseurs

TÉL. : +1 (514) 913-5264

Courriel : ocazalapointe@pmet.ca

PERSONNE QUALIFIÉE/COMPÉTENTE

L'information technique et scientifique contenue dans le présent communiqué de presse qui renvoie à l'estimation des ressources minérales pour les propriétés de la Société est fondée sur, et reflète fidèlement, l'information compilée par M. Darren L. Smith, M. Sc., géologue professionnel, qui est une personne qualifiée au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 »), membre en règle de l'Ordre des géologues du Québec (numéro de permis de géologue 01968) et de l'Association of Professional Engineers

² L'ERM consolidée (pegmatites CV5 et CV13), laquelle inclut les zones de césium Rigel et Vega, totalise 108,0 Mt à 1,40 % Li_2O , 0,11 % Cs_2O , 166 ppm Ta_2O_5 et 66 ppm Ga de ressources indiquées et 33,4 Mt à 1,33 % Li_2O , 0,21 % Cs_2O , 155 ppm Ta_2O_5 et 65 ppm Ga de ressources présumées, et est présentée à une teneur de coupure de 0,40 % Li_2O (à ciel ouvert), 0,60 % Li_2O (sous terre à CV5), et 0,70 % Li_2O (sous terre à CV13). Une teneur de 0,50 % Cs_2O a été utilisée comme contrainte pour modéliser les zones de césium Rigel et Vega. La date d'effet est le 20 juin 2025 (jusqu'au sondage CV24-787 inclusivement). Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales puisque leur viabilité économique n'a pas été démontrée. Les ressources minérales incluent les réserves minérales.

³ Détermination basée sur les données sur les ressources minérales colligées jusqu'au 11 juillet 2025 à partir de l'information communiquée par les entreprises.

and Geoscientists of Alberta (numéro de membre 87868). M. Smith a examiné et approuvé l'information technique relative aux éléments précités contenue dans le présent communiqué.

M. Smith est membre de la direction et vice-président à l'exploration de Ressources PMET inc. et détient des actions ordinaires, des unités d'actions incessibles (UAI), des unités d'actions liées au rendement (UAR) et des options de la Société.

L'information contenue dans le présent communiqué de presse qui renvoie à l'estimation des réserves minérales et à l'étude de faisabilité est fondée sur, et reflète fidèlement, l'information compilée par M. Frédéric Mercier-Langevin, ingénieur, M. Sc., qui est une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 et membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. M. Mercier-Langevin a examiné et approuvé l'information technique relative aux éléments précités contenue dans le présent communiqué.

M. Mercier-Langevin est chef de l'exploitation et du développement de Ressources PMET inc. et détient des actions ordinaires, des UAI, des UAR et des options de la Société.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » et de l'« information prospective » au sens du droit sur les valeurs mobilières applicable.

Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits actuels ou historiques, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que des hypothèses et, en conséquence, les résultats réels pourraient différer de façon significative par rapport à ceux présentés explicitement ou implicitement dans de tels énoncés. Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs se reconnaissent souvent par l'emploi de mots comme « plan », « mise en valeur », « croissance », « poursuivre », « intentions », « attentes », « émergent », « évoluer », « stratégie », « occasions », « anticiper », « tendances », « potentiel », « perspectives », « capacité », « additionnel », « en voie de », « viabilité », « estimation », « atteindre », « améliorer », « renforcer », « cible », « est d'avis », « prochaines étapes », ou des variations de ces mots et des phrases ou des énoncés à l'effet que certaines actions et certains événements ou résultats « pourraient » ou « devraient » se produire ou « seront » entrepris ou atteints.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant l'approbation finale de la TSX pour les placements, la conversion des actions accréditives en CDI, le placement secondaire, la participation de VW, le placement de VW, le rôle et l'incidence du comité technique, l'utilisation prévue du produit ainsi que la mise en valeur et le positionnement de la Société.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils étaient erronés, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats futurs exprimés ou suggérés dans ces énoncés. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts. Les principales hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs de la Société reposent comprennent, sans s'y limiter, la capacité de la Société à remplir toutes les conditions de clôture du placement de VW, l'absence de conditions de marché qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur le placement de VW, et l'absence de changements défavorables importants dans l'industrie de la Société ou dans l'économie mondiale, y compris les taux d'intérêt, les pressions inflationnistes, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la volatilité des marchés des matières premières.

Les énoncés prospectifs sont également assujettis à des risques et à des incertitudes se rapportant aux activités de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de croissance de la Société. Les lecteurs sont priés d'examiner attentivement l'analyse détaillée des risques présentée dans la plus récente notice annuelle de la Société déposée sur SEDAR+, pour mieux comprendre les risques et les incertitudes qui touchent les activités et l'exploitation de la Société.

Bien que la Société soit d'avis que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables et qu'elle ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux qui sont prévus, estimés ou voulus. Rien ne garantit que cette information prospective se révélera exacte. Si l'une des incertitudes ou l'un des risques mentionnés ci-dessus, lesquels ne sont pas exhaustifs, se concrétisait, les résultats réels pourraient être très différents de ce que les énoncés prospectifs laissent entendre.

Les énoncés prospectifs qui sont contenus dans le présent document sont formulés uniquement en date des présentes. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements à venir ou autre, à moins que les lois applicables ne l'exigent. La Société présente tous ses énoncés prospectifs sous réserve des présentes mises en garde.

DÉCLARATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE (RÈGLES D'INSCRIPTION DE L'ASX)

L'information contenue dans le présent communiqué de presse qui renvoie à l'étude de faisabilité pour le projet Shaakichiuwaanaan, laquelle a initialement été annoncée par la Société dans un communiqué intitulé « *Ressources PMET publie une étude de faisabilité positive axée sur le lithium à CV5 pour son projet d'envergure à Shaakichiuwaanaan* » daté du 20 octobre 2025 (heure de Montréal), est disponible sur le site Web de la Société à l'adresse www.pmet.ca, sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au. La production ciblée tirée de l'étude de faisabilité dont il est question dans le présent communiqué de presse a initialement été annoncée par la Société conformément à la Règle d'inscription 5.16 de l'ASX à la date de l'annonce initiale. La Société confirme qu'en date du présent communiqué, toutes les hypothèses et tous les paramètres techniques importants qui sous-tendent la production ciblée dans le communiqué initial continuent de s'appliquer et n'ont pas connu un changement important.

Les estimations de ressources minérales et de réserves minérales dont il est question dans le présent communiqué de presse ont initialement été annoncées par la Société conformément aux Règles d'inscription 5.8 et 5.9 de l'ASX dans des communiqués de presse intitulés « *La plus grande ressource minérale de pegmatite riche en césium sous forme de pollucite au monde définie à Shaakichiuwaanaan* » daté du 20 juillet 2025 (heure de Montréal) et « *Ressources PMET publie une étude de faisabilité positive axée sur le lithium à CV5 pour son projet d'envergure à Shaakichiuwaanaan* » daté du 20 octobre 2025 (heure de Montréal) et sont disponibles sur le site Web de la Société à l'adresse www.pmet.ca, sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au. La Société confirme qu'en date du présent communiqué, elle n'a connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée vérifiée par la personne compétente ayant une incidence importante sur l'information incluse dans le communiqué en question et que toutes

les hypothèses et tous les paramètres techniques importants qui sous-tendent les estimations dans le communiqué en question continuent de s'appliquer et n'ont pas connu un changement important. La Société confirme qu'en date de cette annonce, la forme et le contexte selon lesquels les conclusions de la personne compétente sont présentées n'ont pas changé de manière importante par rapport à l'annonce initialement faite aux marchés.